PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2022

Référence CM/CR/GD/NA-2022-04-07	Nombre de pages : 30		
Afférents au Conseil Municipal 29	**En exercice 29**	**Date de convocation 1er avril 2022**	**Date d'affichage 12 avril 2022**

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Michel Gourret, Marie-Christine Roques, Guy Desbonnet, Cynthia Aymerich, Sébastien Massa, Lucas Maurici, Carole Ejenguele, Jean Villin, Chantal Thomassin, Christian Correa, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux, Vincent Didier, Denis Paillard, Yacin Lala, Olivier Delmas, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia.
Absent(s) avec pouvoir : Corinne Maurici à Lucas Maurici, Angela Banuta à Sébastien Massa, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Dominique Mc Cook à Yacin Lala, Ludivine Cureau à Denis Paillard, Laurence Large à Sandrine Agut Bosc.
Secrétaire de séance : Yacin Lala.

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.

Monsieur Yacin Lala est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'approbation des procès-verbaux des séances du 28 octobre et du 16 décembre 2021.

Une demande est faite concernant le procès-verbal du 16 décembre 2021 : rectifier en page 34 "casser" par "classer". Les procès-verbaux des séances du 28 octobre et du 16 décembre 2021 sont adoptés.

DELIBERATIONS

DIRECTION GENERALE

2022-19 – SPL « ENOVA Aménagement » - Cessions d'actions aux communes de BAZIEGE et MONTGISCARD, *Jean-Luc TRONCO*

Les communes de BAZIÈGE et de MONTGISCARD ont pour projet d'entrer au capital de la SPL par voie de cessions d'actions consenties par le Sicoval.

La commune d'Escalquens étant actionnaire, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur cette proposition de cession d'actions.

Il est projeté une prise de participation pour la commune de BAZIÈGE de 1% du capital social et pour la commune de MONTGISCARD une participation à hauteur de 2% du capital social.

Projection de la répartition du capital d'ENOVA AMENAGEMENT après l'entrée au capital des communes de BAZIEGE et MONTGISCARD

Actionnaires	Nbre actions	Montant Capital	%
SICOVAL	440	440 000 €	88%
Commune de LABEGE	20	20 000 €	4%
Commune de RAMONVILLE	15	15 000 €	3%
Commune d'ESCALQUENS	10	10 000 €	2 %
Commune de BAZIEGE	5	5 000 €	1 %
Commune de MONTGISCARD	10	10 000 €	2 %
Total	**500**	**500 000 €**	**100%**

La réalisation de ces cessions d'actions sera soumise aux conditions suspensives suivantes :

- délibération concordante des assemblées délibérantes des collectivités cédantes et cessionnaires ;
- agrément des projets de cessions d'actions par le conseil d'administration de la SPL « ENOVA Aménagement » conformément à l'article 12 des statuts de la Société

Le transfert de propriété des actions qui seront acquises par les Communes de BAZIÈGE et de MONTGISCARD n'interviendra qu'après réalisation de ces conditions au jour de l'inscription de leur qualité d'actionnaire dans les comptes de la SPL sur justificatif des ordres de mouvement correspondant émis par le Sicoval.

L'entrée au capital des Communes de BAZIÈGE et de MONTGISCARD aura pour conséquence la création de nouveaux sièges d'administrateur. A cette occasion, il sera proposé d'attribuer deux sièges supplémentaires d'administrateur au Sicoval.

Projection de la composition du Conseil d'administration

après entrée au capital des communes de BAZIEGE et MONTGISCARD

Actionnaires	%	Sièges CA
SICOVAL	88%	9
Commune de LABEGE	4%	1
Commune de RAMONVILLE	3%	1
Commune d'ESCALQUENS	2 %	1
Commune de BAZIEGE	1 %	1
Commune de MONTGISCARD	2 %	1
Total	**100%**	**14**

Par ailleurs, le Conseil est informé que la Directrice Générale de la SPL, a présenté sa démission de son mandat de Directrice Générale de la SPL avec effet au 30 avril 2022.

En conséquence, conformément à l'article L.225-56 du code de commerce et à l'article 21 des statuts, il est proposé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général de la société.

Vu l'examen du projet de délibération par la commission technique/urbanisme/environnement convoquée en séance le 31 mars 2022,
VU la note de synthèse jointe à la présente délibération,

VU les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce,

VU les dispositions des articles L. 1524-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

Sous la condition suspensive suivante :

- délibération concordante du Conseil d'administration de la SPL

D'APPROUVER le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général de la SPL ;

Sous les conditions suspensives suivantes :

- délibération concordante des assemblées délibérantes des collectivités cédante et cessionnaires ;
- agrément des projets de cessions d'actions par le conseil d'administration de la SPL « ENOVA Aménagement » ;

D'APPROUVER le projet de modification du nombre de sièges d'administrateur de la SPL ENOVA Aménagement pour le porter de 10 à 14 et la modification corrélative de l'article 15 des statuts qui seront soumises à l'Assemblée Générale de la SPL ;

D'APPROUVER le projet de répartition des sièges d'administrateur entre les collectivités actionnaires ci-avant présenté qui sera soumis à l'Assemblée Générale de la SPL ;

DE DONNER tout pouvoir au représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de la SPL ENOVA Aménagement pour porter un vote favorable au projet de modification de l'article 15 des statuts de la Société et à la nouvelle répartition des sièges d'administrateur.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : On vous rappelle l'objet de cette société publique locale. C'est une société publique locale qui a pour objet d'assurer la gestion, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités pour le compte du Sicoval. C'est une SPL dont le capital est réparti actuellement entre le Sicoval, les communes de Labège, Ramonville et Escalquens. Pourquoi ? Parce que ce sont les communes où il y a des zones d'activités. Ce qu'il est proposé dans cette délibération, c'est d'intégrer dans le capital les communes de Baziège et de Montgiscard. Normalement, c'est une décision qui va être validée au Conseil d'administration, et comme la Commune fait partie du capital, elle doit se prononcer formellement sur cette modification de la répartition du capital.

Le deuxième point aussi qui vous est proposé c'est d'autoriser le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général sur la personne du Président car la Directrice Générale de la société a été mutée, elle a changé de poste, et en attendant qu'une autre soit recrutée, il est proposé de cumuler ces deux fonctions sur la personne du Président de la société.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la SPL ;
- d'approuver le projet de modification du nombre de sièges d'administrateurs de la SPL ENOVA Aménagement, qui passe de 10 à 14 du fait de l'intégration de la modification du capital ;
- d'approuver le projet de répartition des sièges d'administrateurs entre les collectivités actionnaires ;
- Et tels qu'il a vous été présenté dans la note, de donner tout pouvoir au représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de la SPL ENOVA Aménagement, c'est-à-dire moi-même, pour porter un vote favorable au projet de modification des statuts de la société.

Y-a-t-il des questions sur cette délibération ?

Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-20 – École de musique – Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021/2022 auprès du Conseil départemental 31, *Jean- Luc TRONCO*

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique regroupant les trois communes de Labège, Auzielle et Escalquens, Monsieur le Maire d'Escalquens agit pour le compte des trois communes,

Considérant qu'une stratégie de développement de l'école de musique a été arrêtée par les 3 communes membres afin d'enrayer la baisse des effectifs, que cette stratégie s'appuie sur le développement des séances d'éveil musical dans les écoles, sur le renforcement du partenariat avec le conseil départemental et sur l'optimisation des moyens dont dispose l'EIMSET,

Considérant que dans le cadre de cette stratégie, l'EIMSET a déposé un dossier de demande de classement dans la catégorie 3 des écoles de musique du département, que dans ce cadre il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental,

Considérant que le Conseil départemental 31 subventionne les établissements de type école de musique au titre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

La commune d'Escalquens souhaite, pour l'année 2021 / 2022, solliciter une subvention auprès du Conseil départemental 31 au titre du fonctionnement de l'école de musique, dont le montant dépend du type de structure. En l'espèce, la commune est fondée à solliciter une subvention d'un montant de 47 000 €.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, représentant des trois collectivités (Labège, Auzielle, Escalquens) à déposer une demande de subvention concernant le fonctionnement de l'école de musique auprès du Conseil départemental 31.
- de fixer le montant de cette demande de subvention à 47 000 €.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Je vous rappelle le contexte. Cette école de musique était une école un peu en perte d'effectifs dans une logique un peu descendante pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les tarifs avaient un peu augmenté ces derniers temps, ces dernières années. Ensuite, parce qu'il y a eu le COVID aussi, il faut dire ce qui est. Et donc, nous avons, avec les maires d'Auzielle et de Labège qui sont les trois communes membres de cette école, nous avons décidé de mettre en place une stratégie de reconquête des effectifs basée sur trois piliers :

- Un renforcement de partenariat auprès des écoles en partant du principe qu'en allant toucher les élèves dans les écoles, ça susciterait des vocations pour intégrer cette école, l'EIMSET.
- Augmenter les moyens et notamment le partenariat avec le Conseil départemental en faisant passer cette école de niveau 2, c'est le classement propre au Conseil départemental, à niveau 3. Le niveau 3 étant le niveau de partenariat maximal qui a un certain nombre d'exigences en matière de fonctionnement de l'école, d'actions, mais qui permet également d'avoir une subvention supérieure auprès du Conseil départemental.
- Un axe d'optimisation des moyens de l'école en mettant plutôt l'accent sur les cours collectifs, évidemment, plus « rentables » que les cours individuels et qui permettent de financer les cours individuels.

Cette stratégie a été mise en place. Je me suis rendu d'ailleurs avec des représentants des maires des deux autres communes auprès du Président du Conseil départemental, Georges Méric, qui a eu une écoute très attentive, il faut le dire, et qui, dès lors qu'on remplissait les conditions, était d'accord pour nous faire passer au niveau 3 et pour augmenter la participation du Conseil départemental.

Nous avons également, surtout les deux autres communes puisque nous avions un partenariat assez fort avec les écoles primaires, renforcé cette intervention de l'EIMSET dans les écoles primaires. Et enfin, effectivement, nous avons renforcé les cours collectifs qui nous permettent de financer les cours individuels. La bonne surprise, c'est que cette année, nous avons vu les effectifs de l'EIMSET augmenter, rien que pour Escalquens de 12 %. On s'en réjouit, c'est plutôt une amorce de dynamique positive qui s'est mise en place. Voilà un peu pour le contexte. Y-a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Paillard ?

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire. De mémoire, l'EIMSET était quasiment au niveau 3 à peu de choses près.

Monsieur le Maire : A peu de choses près oui.

Denis PAILLARD : Donc, en fait il n'y a pas eu d'obligation de mettre en place beaucoup de choses nouvelles. Ça permet effectivement d'avoir une subvention plus importante. Est-ce que vous pourriez nous rappeler quelle était la subvention obtenue l'an dernier ?

Monsieur le Maire : L'an dernier, on était de l'ordre de 22 000 €. Et la subvention qu'on va demander, c'est 47 000 €. C'est une augmentation conséquente qui permettra à l'école de se développer et peut-être d'alléger un peu la charge sur les communes.

Denis PAILLARD : Merci.

Monsieur le Maire : Et qui nous empêchera d'augmenter les tarifs, nettement. D'autres questions ? Alors, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES

2022-21 – Approbation du compte de Gestion 2021, *Françoise DOISY*

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Conformément au décret n°85-372 du 27 mars 1985, le compte de gestion du comptable de la commune doit être soumis au vote du Conseil Municipal.
Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'année 2021 du budget principal et de ses budgets annexes.

Conformément au code général des collectivités territoriale, le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter pour le budget principal, le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes ;
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Entendu l'exposé du rapporteur,
Considérant que ces opérations ont été régulières :
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- DE DÉCLARER que le compte de gestion communal 2021 dressé par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- D'APPROUVER le compte de gestion communal 2021.

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY : Le compte de gestion 2021 présente un fonctionnement de 443 287,39 €. C'est un solde positif qui est meilleur que l'année dernière. En section investissement, nous avons un solde négatif qui est

lié au grand volume d'investissements. Nous avons effectivement beaucoup investi. Notre solde est de -738 444,62 €. Ce qui donne un résultat d'exercice de -295 157 €.

Nos résultats de clôture de l'exercice, on parle de résultat à la clôture de l'exercice précédent, est de 2 462 589 €, moins la part affectée à l'investissement qui est de 314 726 €, moins le résultat de l'exercice que l'on vient de voir de -295 157 €, ce qui nous donne un résultat de clôture de l'exercice à 1 852 705,29 €.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des questions sur ce compte de gestion ? Il n'y a pas de questions ? On peut tout de suite passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-22 –Approbation du Compte Administratif 2021, *Françoise DOISY*

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif présenté par Madame l'Adjointe au Maire, DOISY Françoise, doit être soumis au vote du Conseil municipal.

Ce compte administratif fait apparaître, d'une part les crédits votés pour l'exercice 2021 dans le budget primitif et les décisions modificatives et, d'autre part, les montants exécutés, les montants restant à réaliser et le résultat de clôture.

Le compte administratif, présenté en annexe, reprend toutes les opérations budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2021. De façon synthétique, il s'établit comme suit :

Les résultats de l'exercice, y compris les résultats reportés des exercices antérieurs, s'établissent de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement :	1 243 287,39 €
- excédent d'investissement (hors RAR) :	609 417,90 €
- résultat de clôture de l'exercice :	**1 852 705,29 €**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu la délibération n°2021-35 en date du 09/04/2021 approuvant le budget primitif 2021,

Vu la délibération n°2021-50 en date du 28/05/2021 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2021-93 en date du 15/09/2021 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération n°2021-113 en date du 28/10/2021 approuvant la décision modificative n°3,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Considérant que Monsieur TRONCO Jean-Luc, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif communal 2021.

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY : En termes de fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, nous avons un « réalisé » qui est légèrement supérieur au « budgétisé ». Il est de 6 944 794 €. C'est dû notamment à des recettes fiscales qui sont supérieures à celles qui avaient été budgétisées, notamment pour la taxe additionnelle des droits de mutation.

On peut passer au graphique :

Nous avons un petit graphique qui vous donne le pourcentage de chaque produit en termes de recettes de fonctionnement.

Ce sont sans surprise les impôts et taxes qui représentent plus de 75 % du global, suivi des dotations, subventions et participations pour 12,86 %, produits des services 7,97 % et l'atténuation des charges de 2,03 %. Plus d'autres produits de gestion, produits financiers, produits exceptionnels qui font la différence.

On peut passer aux dépenses :

Le « réalisé » est inférieur au « budgétisé ». C'est toujours l'effet Covid qui continue légèrement quand même en 2021. Nous avons un « réalisé » de 6 501 506,61 €.

Graphique également sur les dépenses de fonctionnement :

Nous avons les charges de personnel pour 54 %, les charges à caractère général à 28,66 %, les autres charges de gestion courante pour 13,57 %, et ensuite les provisions pour risques et charges, charges exceptionnelles, charges financières et atténuations de produits.

On peut passer aux recettes sur investissement :

Le « réalisé » est inférieur au « budgétisé » pour une raison très simple, c'est que nous n'avons pas mobilisé l'emprunt de 1 000 000 €, c'est l'essentiel de la différence puisque nous avons un « réalisé » de 941 466,38 €.

On peut passer aux dépenses d'investissement :

Là aussi un « réalisé » inférieur au budgétisé. Un réalisé pour 1 679 911 €. La plus grande partie de ces dépenses d'investissement c'est le gymnase avec 320 899,60 €, la suppression du passage à niveau 193 027 €, l'urbanisme pour 324 752 € et l'acquisition aux services techniques pour 121 230 €, la voirie et les réseaux 139 870 €, le collège 120 081,41 €.

Là aussi, on a toujours l'effet Covid qui affecte certains travaux qui n'ont pas été complètement réalisés.

Le résultat du compte administratif :

La section de fonctionnement présente un solde de 443 287 €. Si on rajoute le report de l'exercice 2020 pour 800 000 €, on a un résultat de section de fonctionnement à 1 243 287 €.

Pour l'investissement, nous avons un montant négatif de 738 444 €, plus un report de 1 347 862 €, moins les restes à réaliser qui seront reportés en 2022 pour 560 859 €, ce qui nous donne un résultat cumulé en section d'investissement de 48 558 € et donc un total de 1 291 845,66 €.

Monsieur le Maire : Voilà. Donc, les points importants quand même à retenir sur cet exercice :

- D'abord, c'est un résultat de fonctionnement qui s'améliore puisqu'il y a une augmentation par rapport à 2020.
- Un niveau d'investissement considérable, avec les restes à réaliser à plus de 2 200 000 €. Les restes à réaliser étant des dépenses engagées qui ne sont pas payées pour des questions de factures non parvenues. Elles comptent quand même dans les investissements un niveau de plus de 2 200 000 €, et le tout sans emprunt et sans augmenter les impôts.

Est-ce qu'il y des questions ? Oui, Monsieur Paillard.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, bien entendu on votera le compte administratif puisque c'est un compte administratif. Mais il y a quand même un certain nombre d'observations qui doivent être faites. Que présente-t-il par rapport à 2020 ? C'est une augmentation des recettes d'à peu près 10 %. Les recettes, ce sont des recettes, j'ai envie de dire, sur lesquelles la Commune n'a pas eu à faire d'efforts, entre autre, puisque ce sont des recettes automatiques, c'est la compensation d'un certain nombre de taxes, c'est l'augmentation des taxes sur les mutations donc on a globalement 10 % de recettes totalement automatiques qui sont arrivées sur le compte de la Commune. De l'autre côté, on a une augmentation des dépenses de 7 % et c'est cette augmentation des dépenses de 7 % qui me pose souci, parce qu'en fait, on voit qu'on est contraint de laisser filer un certain nombre de dépenses, c'est-à-dire que si on n'avait pas eu cette augmentation de recettes automatiques de 10 %, que ce serait-il passé ? C'est-à-dire que ce qui nous inquiète, c'est : qu'est-ce qu'on fait pour que la Commune génère des recettes nouvelles aujourd'hui. Et ça, je pense que c'est un sujet qu'il faudrait qu'on puisse aborder et de manière extrêmement précise. Peut-être par exemple, est-ce qu'on peut identifier les recettes fiscales qui sont liées à l'activité de la ferme solaire Total ? Est-ce que ça c'est quelque chose qu'aujourd'hui qu'on peut identifier ? Est-ce que ce n'est pas quelque chose qu'il faut regarder pour, éventuellement, développer d'autres opérations de ce type qui pourraient générer des recettes nouvelles pour la commune ? Il en est de même pour La Masquère. La Masquère est à peu près terminé donc aujourd'hui on a des recettes nouvelles qui sont des recettes foncières. Est-ce qu'on

prévoit un La Masquère 2 ? Est-ce qu'on prévoit aujourd'hui le développement d'activités là ou ailleurs ? Parce que c'est quand-même là-dessus aussi, si on ne veut pas augmenter les impôts fonciers, qu'on va avoir besoin de faire des efforts. Il nous semble que c'est important de ne pas s'asseoir sur : « oui, c'est super, on a eu 10 % d'augmentation de recettes » et de se dire pour demain et après-demain : « Qu'est-ce qu'on va investir ? Sur quoi on va mettre des moyens ? Qu'est-ce qu'on va investir pour que notre Commune continue à accroître ses recettes ? » Parce que sinon, avec une tendance comme ça, certes, on un résultat final qui s'améliore, ça c'est sur, mais on a 400 000 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2020, 7 % d'augmentation de dépenses. Et ça, c'est quelque chose qui, à notre avis, doit être surveillé parce que ça risque de filer. Et on va le voir d'ailleurs sur le budget de 2022.

Monsieur le Maire : Il faut quand même faire attention lorsqu'on fait les comparaisons de 2021 avec 2020. 2020 était quand même une année très atypique, notamment, quand vous notez une augmentation des dépenses de 7 %. Comparez une année qui n'était pas tout à fait normale, mais vraiment à une année qui était très ralentie. On vous l'avait dit d'ailleurs, attention aux comparaisons. Je le dis après mais vous avez raison, ça doit s'apprécier sur le long terme mais il y avait quand même cet aspect. Malgré tout, et vous l'avez noté, cette progression des dépenses est quand même beaucoup moins forte par rapport à la progression des recettes et c'est tant mieux. Et je crois qu'il faut qu'on s'en réjouisse. Effectivement, oui, on a un résultat qui s'améliore. Dans votre propos, je comprends, c'est un peu le jeu mais attention, l'accroissement des recettes, on a quand même optimisé aussi les recettes, les tarifs. D'ailleurs, on a eu des débats là-dessus. Vous y étiez opposé, rappelez-vous, à la revalorisation des tarifs parce qu'on estimait qu'ils n'étaient pas aux justes prix du service. On a également optimisé un certain nombre de recettes, notamment des recettes locatives donc il y a aussi des mesures qui, parfois, sont des mesures courageuses, qui ne font pas plaisir mais on les a prises. Sur les dépenses, pareil, nous avons vraiment fait attention. On a serré les boulons de partout. Après, je partage votre préoccupation pour l'avenir. C'est vrai qu'il faut qu'on soit attentif à la pérennité du dynamisme de notre base fiscale, et c'est tout l'enjeu du développement de la Commune, c'est tout l'enjeu de l'accroissement de la zone de La Masquère. Et j'espère que là-dessus, on sera tous ensemble pour se battre pour l'accroissement de cette zone parce qu'Escalquens en a besoin, les entreprises d'Escalquens en ont besoin. Mais ça, effectivement, on en reparlera. Et vous avez raison, c'est un enjeu important. Vous voulez compléter peut-être Françoise ?

Françoise DOISY : Juste sur la ferme solaire puisque vous avez parlé de produits fiscaux. En fait, nous n'avons aucune information concernant ce produit fiscal. Nous avons posé la question à Total qui ne nous a pas répondu. Et nous, nous n'avons pas retrouvé le produit fiscal rattaché à cet équipement, sur ce qui a été bâti.

Monsieur le Maire : Il faut savoir que sur ces équipements, j'imagine que c'est un équipement industriel. N'oubliez pas que la réforme fiscale du Gouvernement a diminué les bases industrielles par deux, ce qui est énorme. C'est à dire qu'on ne compte plus que la moitié de la valeur locative. C'est normal parce que notre pays a besoin de se réindustrialiser et c'est une mesure nécessaire, douloureuse aussi pour les collectivités, pour l'Etat, pour les communes, puisque ça amoindrit la richesse fiscale, mais c'est une mesure en faveur des entreprises industrielles et pour la réindustrialisation et en faveur de la réindustrialisation de notre pays. On en a besoin, même si ça nous fait mal en termes de ressources fiscales. Je crois qu'il faut quand même s'en réjouir. Alors, il n'est pas impossible que les bases fiscales de Total soient des bases considérées comme des bases industrielles, mais on va vérifier. Je rappelle également qu'au-delà de la taxe foncière, la CFE, la CVAE, qui sont des taxes locales et spécifiques qui pèsent spécifiquement sur l'économie, ne sont pas perçues par la Commune mais par l'intercommunalité. Ce qui fait qu'on n'a pas forcément de produits fiscaux afférents à cette installation qui tombent dans nos poches, malheureusement.

Denis PAILLARD : C'est bien pour ça que j'ai parlé de base foncière.

Monsieur le Maire : En tout cas, c'est le Sicoval qui en profite et j'espère qu'il en fait un bon usage. D'autres questions ?

Très bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. La loi m'oblige à me retirer au moment du vote qui approuve les résultats du compte administratif. Je me retire non pas parce que je boude mais parce que la loi m'y oblige. Je reviendrai.

Françoise DOISY : Monsieur le Maire étant sorti, je vais soumettre à votre approbation le compte administratif 2021. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-23 – Affectation du résultat 2021, *Françoise DOISY*

Conformément aux articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat global de la section de fonctionnement est affecté de la façon suivante :

- La section d'investissement est déficitaire : le résultat global de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement, soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement ;

- La section d'investissement est excédentaire : le résultat global de la section de fonctionnement est affecté librement. Soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-11 et suivants,

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Vu la délibération en date du 7 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021,

Constatant un résultat global de fonctionnement de 1 243 287,39 €,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'AFFECTER au Budget primitif 2022 en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 443 287,39 €

- D'AFFECTER au Budget primitif 2022 en recettes de fonctionnement, à l'article R002, la somme de 800 000,00 €

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY : Nous avons un excédent de fonctionnement en 2021 à affecter qui est de 1 243 287,39 €. Il vous est proposé d'affecter en investissement 443 287,39 € et d'affecter en recette de fonctionnement 800 000 € en sachant que l'excédent d'investissement reporté est de 609 417 €.

Un constat sur cette affectation des résultats : l'excédent est supérieur à celui de 2020, celui de 2020 étant de 1 114 726 € et il est supérieur à celui de 2019. Ce qui nous conduit à dire que nous avons la volonté de maîtriser les dépenses malgré la crise et la reprise de l'activité des services. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Des remarques ? C'est vrai qu'on en a largement débattu en commission, ce qui permet d'aller plus vite, très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ?

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 abstentions

2022-24 – Vote des taux d'imposition 2022, *Françoise DOISY*

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que le Conseil municipal doit fixer, pour chaque exercice, le taux des taxes dont le produit est perçu par la commune.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale par rapport à 2021 tout en tenant compte des effets de la réforme de la Taxe d'Habitation :

Taux des contributions directes	*2021*	**2022**
Taxe Foncière bâti (consolidé)	*49,22 %*	**49,22 %**
Taxe Foncière non bâti	*82,85 %*	**82,85 %**

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- DE FIXER les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2022 comme suit :
  - 49,22 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties ;
  - 82,85 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer en conséquence l'état fiscal n°1259 Année 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY : Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale par rapport à 2021 tout en tenant compte des effets grandissants de la taxe d'habitation. Les taux de 2021 en ce qui concerne la taxe foncière du bâti étant de 49,22 % seront de 49,22 % en 2022, et ceux de la taxe foncière non bâti étant de 82,85 % en 2021 seront du même montant en 2022.

Juste une information : Dans l'application de la loi, les bases seront réévaluées. Les bases c'est quelque chose qui est complètement indépendant de la municipalité.

Monsieur le Maire : C'est une application de la loi, c'est une décision de l'Etat. Y-a-t-il des questions sur cette stratégie fiscale ? Tout le monde est d'accord avec le fait de ne pas augmenter les impôts. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 abstentions

2022-25 – Vote du Budget primitif 2022, *Françoise DOISY*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'ADOPTER le Budget primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 899 890,00 €	7 899 890,00 €
Investissement	5 988 460,63 €	5 988 460,63 €
TOTAL	**13 888 350,63 €**	**13 888 350,63 €**

- D'ADOPTER le Budget primitif 2022 par chapitre selon le détail suivant :

Section de fonctionnement

RECETTES

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
O13	Atténuations de charges	140 600,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	536 115,00 €
73	Impôts et taxes	5 272 907,00 €
74	Dotations, subventions et participations	891 651,00 €
75	Autres produits de gestion courante	118 211,00 €
77	Produits exceptionnels	33 406,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	107 000,00 €
R002	Résultat reporté	800 000,00 €
TOTAL		**7 899 890,00 €**

DEPENSES

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
O11	Charges à caractère général	2 062 679,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	3 746 068,00 €
O14	Atténuation de produits	85 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	879 664,72 €
66	Charges financières	56 681,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 313,50 €
68	Dotation aux amortissements et provisions	300,00 €
O22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 428,44 €
O23	Virement à la section d'investissement	730 902,34 €
O42	Dotation aux amortissements	276 853,00 €
TOTAL		**7 899 890,00 €**

Section d'investissement

RECETTES

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 700 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	215 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	443 287,39 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	730 902,34 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	276 853,00 €
O41	Opérations patrimoniales	11 000,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	609 417,90 €
TOTAL		**5 988 460,63 €**

DEPENSES

Chapitre	Libellé Chapitre	Montant
	Total des opérations d'équipement	5 523 460,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	344 500,00 €
26	Participations et créances rattachées	2 500,00 €
O40	Opérations d'ordre entre sections	107 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	11 000,00 €
TOTAL		**5 988 460,63 €**

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY : En ce qui concerne notre politique budgétaire, nous voulons rappeler 3 points-clés :

- la maîtrise du fonctionnement ;
- le haut niveau d'investissement ;
- pas de hausse de la fiscalité.

Ce sont les 3 points clés qui nous ont conduits à bâtir notre politique budgétaire. On va avoir déjà la vue d'ensemble :

Vue d'ensemble en termes de fonctionnement : On voit que nous avons un volume de dépenses de 7 899 890 € et les recettes en face sont équivalentes, c'est sans surprise.

On peut passer au fonctionnement, le budget de fonctionnement :

En termes de dépenses, nous avons 7 899 890 €, la même chose côté recettes en intégrant les 800 000 € de report. Ce qu'on peut dire au niveau des dépenses c'est que les charges à caractère générale tiennent compte de l'augmentation des fluides, des matériaux et prestations tout en intégrant un recours à des animations et manifestations de la vie locale et culturelle. Quant aux charges de personnel, si elles augmentent, c'est dû à la revalorisation indiciaire des agents et à une augmentation des contrats d'assurance du centre de gestion, les taux étant passés de 8 % à 16 %.

En ce qui concerne les recettes, on a évidemment une augmentation des impôts et taxes avec la revalorisation positive des bases toujours en application de la loi.

Les subventions :

En ce qui concerne les subventions aux associations, le montant global est de 172 759 €. Il est en augmentation par rapport au budget de l'année dernière.

- pour les associations sportives, le montant s'élève à : 30 080 € ;
- pour les associations culturelles : 106 166 € ;
- les scolaires : 10 513 €.

On continue avec les associations :

- pour le loisir et le lien social : 26 000 €, sachant que l'AOSPM c'est l'association du personnel.

On en a fini avec les associations, donc on va voir une vue d'ensemble du budget primitif avec, en investissement des dépenses et des recettes.

- les dépenses : 5 427 601 € ;
- les restes à réaliser : 560 859,63 €.

Qui nous donne un total de 5 988 460 € avec les recettes en face qui sont équivalentes.

On a un graphique qui va vous donner les principales opérations d'investissement dont 4 962 601 €, ce sont les dépenses nouvelles auxquelles il faudra rajouter les dépenses déjà inscrites correspondant à des engagements de 2021. La plus grande partie de ce montant-là, c'est le gymnase avec pas loin de 75 %, le suivi des études d'aménagement du centre-ville et du PLU, suivi de la suppression du passage à niveau qui est toujours là, suivi du solde des pistes cyclables de la Caprice et de la RD16, l'extension de l'école les Romarins, l'éclairage public, d'autres investissements en bâtiment et voirie, les lignes de vie de l'école Lavandes, la rénovation énergétique de l'ancien gymnase et un certain nombre d'autres équipements pour les écoles, pour l'informatique, pour du mobilier urbain et signalétique.

On peut passer aux recettes :

Le financement de cet investissement s'élève à 5 988 460 €. Les 45 % que l'on voit tout en bas, c'est l'emprunt. Nous avons prévu d'emprunter 2 000 000 €, plus de faire un prêt relais de 700 000 €, ce qui représente 2 700 000 €.

- 16,7 % : ce sont les subventions ;
- 12,21 % : c'est le virement de la section de fonctionnement ;
- 10,18% : c'est le report de l'année N-1, donc 2021 ;
- Et je crois que je n'ai pas parlé du 10,99 % : ce sont les ressources propres.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Françoise. La particularité de ce budget 2022, budget primitif qui est atypique, on l'a dit, d'abord parce que là aussi, il doit financer un niveau d'investissement exceptionnel qui est dû évidemment au paiement du nouveau gymnase qui a un coût important pour les finances de 4 500 000 € et puis, à une période très inflationniste. Et se cumulent en plus à cette inflation des mesures pour lesquelles nous ne sommes pour rien bien sûr, notamment l'assurance groupe pour le personnel, pour l'absentéisme du personnel qui augmente de 140 000 €, et là c'est vraiment une dépense qui nous est imposée, plus des mesures de revalorisation indiciaire que nous anticipons même si nous ne les connaissons pas mais qui sont vraisemblablement des mesures que prendra l'Etat, il faut qu'on puisse prévoir cette augmentation. Et les mesures de revalorisation des agents de catégorie C qui est aussi une mesure gouvernementale que nous devons intégrer. Voilà, je ne veux pas aller plus loin mais c'était pour faire toucher du doigt la difficulté liée à cet exercice.

Petite précision, je ne sais pas si Françoise l'a dit. Le prêt relais de 700 000 € est assigné à financer le décalage d'encaissement du FCTVA. Vous savez que les collectivités récupèrent une partie de la TVA payée sur leurs investissements donc nous allons payer les dépenses des travaux du nouveau gymnase cette année. Nous n'encaisserons le FCTVA que sur l'exercice 2022, sans compter un certain nombre d'autres subventions qui vont être notifiées un peu plus tard et que nous n'avons pas pu inscrire dans ce budget primitif. Voilà, je propose de passer aux débats. Y-a-t-il des remarques ?

Yacin LALA : Je vais essayer de ne pas être trop long. Déjà, merci pour la présentation qui était faite. De façon générale, il n'y a, disons, pas de réelles surprises dans le budget qui est proposé. C'est un budget qui retrouve la nécessité de traiter, on va dire, les affaires courantes. Et là, en ce sens, il y a un objectif important qui a été retranscrit dans ce budget qui est le financement du gymnase pour un montant de 4 500 000 €, ce qui

constitue une grosse dépense en effet pour la Commune qui doit arriver à digérer, qui est vraiment nécessaire pour notre Commune. Cependant, suite au débat que nous avons eu lors des orientations budgétaires, chacun a pu constater que nous n'étions pas d'accord sur la stratégie financière que la majorité a adopté depuis le début du mandat, et notamment pour réaliser ce gros investissement qui est le gymnase. En effet, la stratégie que vous avez adoptée va conduire la Commune, après 2022, à une situation financière que je qualifie de « fragile », avec des réserves financières épuisées, un recours à l'emprunt qui est apparemment nécessaire, cet emprunt va nous conduire d'ailleurs à une capacité de désendettement qui va rapprocher les 10 ans, et surtout une capacité d'autofinancement qui est quasi-nulle. On en a parlé lors du débat budgétaire, donc on est en effet sur une situation fragile.

D'un autre côté, nous avions exposé notre stratégie, je vais juste la reprendre rapidement, qui était de rentrer une recette essentielle dès janvier 2021 et cette recette était issue de la vente du terrain de la future résidence sénior qui représentait 4 000 000 € et qui pouvait constituer une avance financière pour notre Commune et qui pourrait financer les projets ambitieux. Cette recette permettrait à la fois de financer, pour nous, ces 4 000 000 €, le gymnase et de développer un vrai projet global pour Escalquens, ambitieux et surtout qui ne dépendra pas des Escalquinois. On avait aussi prévu bien sûr d'associer à ceci un plan pluriannuel d'investissement entièrement financé avec des cessions basées sur des cessions foncières, de l'emprunt mais aussi des nouvelles recettes. C'était l'objet, tout à l'heure, de la remarque de Denis Paillard.

Pour en revenir au budget proposé, il y a plusieurs points qui nous posent problèmes pour pouvoir l'adopter en l'état. Tout d'abord, si on analyse les dépenses et les recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022, on note que les dépenses sont en augmentation relativement importante, on est entre 8 % et 10 % et avec 200 000 € supplémentaires sur les charges à caractère générale. Et aussi, nous avons donc des recettes, alors c'est là le point important, qui stagnent entre 2021 et 2022 de façon globale.

Je reviens sur les dépenses de fonctionnement, on en a discuté lors de la commission, il y avait trois points auxquels on avait porté un peu d'attention, ce qu'on a repéré c'est qu'il y a la manifestation qui est « Escal'en scène », tout l'aménagement aussi du PSIG notamment, avec des travaux en régie. Et ensuite un point important aussi, c'est au niveau du budget communication et donc ma première question c'était qu'il faudrait nous préciser exactement sur ces trois points : quel est le coût réel de ces trois pôles que nous on avait pointé comme points de dépenses en augmentation en 2022 ?

Monsieur le Maire, pour reprendre vos termes financiers de début de mandat, quand on a des dépenses qui augmentent d'une année à une autre, on a cette tendance, et quand on a des recettes qui stagnent, je vais reprendre vos propos, c'est ce qu'on appelle « une situation de déficit structurel » si vraiment cette situation perdure dans les années à venir. Ça c'est un point de vigilance sur lequel il faut apporter une attention toute particulière.

Ce qu'on pourrait souhaiter, c'est que vous adoptiez quand même une politique sur les recettes beaucoup plus dynamique. Nous avions donné des pistes dans ce sens, notamment sur un gros élément qui est un peu cher aussi mais qui est aujourd'hui très développé et on l'a reconnu, c'est le développement de la production des énergies renouvelables qui peut générer, en effet, des recettes en termes de revente d'électricité. Donc, ça c'était un point. Et notamment dans ces recettes, nous avions discuté du projet du nouveau gymnase sur lequel, malheureusement vous n'avez pas pu mettre en place une solution de production photovoltaïque pour un budget de 70 000 € qui ne représente pas grand-chose on va dire ramené à l'intérêt que ça aurait pu susciter. Il y avait aussi d'autres recettes possibles, on en a parlé tout à l'heure sur la ferme solaire. C'est vrai que ce projet, on n'en a pas parlé depuis le début du mandat mais il y avait quand même de l'ambition sur ce projet TOTAL SOLAR qui aurait pu être de prendre des participations éventuelles dans ce projet et peut-être même avoir des participations des citoyens dans ce projet et pouvoir aussi éventuellement générer de nouvelles recettes sur la production du photovoltaïque terrestre. Ça c'était juste un exemple qui était donné.

Après, il y a un volet très important qui doit être développé, notamment avec cette situation d'augmentation sensible des coûts de l'énergie et de l'électricité que nous avons tous constatée, c'était la rénovation énergétique et notamment la rénovation énergétique des bâtiments et aussi de l'éclairage public qui nous sauverait. Nous avons appris, à notre surprise, lors de la commission finances que le projet que vous avez choisi qui est de rénover le bâtiment énergétique qui est le gymnase à cet effet. En fait, vous avez, apparemment au niveau des études, en regardant les études au niveau du maîtrise d'œuvre, vu que finalement il va falloir multiplier par trois, apparemment mais vous allez me le préciser, les coûts si on voulait mettre en conformité ces bâtiments. Et c'est vrai qu'on vous avait alerté sur ce choix dans les débats parce qu'on s'est dit, ce sont des bâtiments qui datent de 1981 et ce n'était peut-être pas le choix le plus judicieux

pour pouvoir entreprendre de la rénovation énergétique. Il y a peut-être d'autres choix plus judicieux, notamment au niveau des écoles qui auraient permis de créer déjà un confort climatique pour nos chers enfants qui est notamment un aspect important pour nous.

Donc en résumé, si on regarde dans les investissements que vous avez prévus, donc il y a la réalisation du gymnase et l'extension de l'école les Romarins. Et le reste, ça reste des investissements de gestion courante. Nous aurions ainsi souhaité un budget qui intègre des projets un peu plus ambitieux, on va dire, en raccord avec le développement que mérite la Commune et avec des projets, idéalement, qui intègrent de réelles solutions pour faire face au réchauffement climatique conformément aux recommandations avec le rapport du GIEC. J'en resterai là. Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Lala. Alors, il y a beaucoup de choses dans ce que vous avez dit. Je vais essayer peut-être un peu de ..., parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout saisi. D'abord, vous avez parlé de dynamiser les recettes de la Commune. Les recettes de la Commune, la Commune elle n'a pas 36 000 sources de recettes : c'est les impôts, les subventions, les cessions d'actifs, éventuellement de patrimoine, et après il y a des recettes liées, c'est ce que vous semblez privilégier, à des investissements, c'est-à-dire, notamment pour vous, il faudrait augmenter les recettes en investissant dans la production d'énergie renouvelable. Honnêtement, il n'y a aucune opposition de principe. Simplement, il faut quand même être réaliste. Il faut être pragmatique. Si vous me dites que l'investissement en question est rentable, il n'y a aucun souci, sauf quand vous avez expliqué que, pour reprendre l'exemple du nouveau gymnase, ce n'était pas rentable. Parce que, certes, la production d'énergie renouvelable va procurer des recettes mais il va falloir aussi investir, donc dépenser. C'est un vieux problème économique bien connu mais il faut calculer. Quand c'est rentable, il n'y a aucun problème. Quand ce n'est pas rentable, on appauvrirait la Commune. Sur le principe, ce que vous dites est très bien, en théorie, pourquoi pas, mais il faut regarder après concrètement. Vous parlez de Total, je ne sais pas, vous avez des chiffres sur la prise de participation dans cette entreprise ? Personnellement, je n'ai pas de chiffres, je n'ai rien, je n'ai pas de propositions. Si vous en avez, je suis preneur.

Yacin LALA : Pour répondre en effet, je reviens quand même sur le débat qu'on a eu sur le système de production photovoltaïque qu'on aurait souhaité voir installer sur le nouveau gymnase. C'était une opération qui était rentable.

Monsieur le Maire : On n'a pas le même avis là-dessus Monsieur Lala. Et là, je vous demande pardon mais les chiffres sont têtus.

Yacin LALA : Ensuite, pour la ferme solaire, on n'a pas de chiffre. Justement, nous aurions aimé avoir les chiffres de ce projet. Et je pense qu'on a loupé des opportunités quelque part par rapport à des prises de participation potentielles. C'était juste ça ma remarque et ça aurait été aussi l'occasion de faire participer dans le capital, peut-être aussi, des citoyens. C'était juste ça. Maintenant, vous n'avez pas d'éléments à ce sujet donc ce n'est pas...

Monsieur le Maire : Pardon, c'est un investissement privé de la Commune mais pas de maître d'ouvrage.

Yacin LALA : Oui, mais vous pouvez négocier une prise de participation. Ce sont des choses qui peuvent se faire. On ne va pas en débattre.

Monsieur le Maire : On ne va pas en débattre mais encore une fois, il faut des choses concrètes, il faut des chiffres. Je suis prêt à l'examiner mais on n'a rien. Moi, je n'ai rien. C'est un projet, on est arrivé quand la ferme solaire a déjà été construite, la société était constituée et c'est Total qui en a investi. On en reparlera.

Après, vous avez dit un autre truc important, vous avez dit : « il faut une politique d'investissement plus ambitieuse ». Honnêtement, si investir plus de 5 000 000 € sur un exercice pour une commune comme Escalquens n'est pas ambitieux, là pour le coup, je ne sais pas ce que vous appelez ambitieux. Je ne sais pas à quoi vous pensez mais là, si déjà vous dites qu'on a du mal, ça nous fragilise en tout cas, de financer 5 000 000 € d'investissement, si on devait en rajouter encore 2 000 000 € ou 3 000 000 €, Monsieur Lala, je ne sais pas comment on va faire pour le financer le projet.

Yacin LALA : Oui, sur ce point en fait, ce qui nous a surpris, c'est qu'il y avait quand même un projet. Au-delà du financement du gymnase, il y a avait ce projet de rénovation énergétique de l'ancien gymnase et de la salle des fêtes. Maintenant, tout disparaît des tablettes.

Monsieur le Maire : On ne va pas refaire le débat sur l'ancien gymnase. On en a déjà débattu, on vous a donné les chiffres. Vous n'êtes pas d'accord, vous estimez que c'était rentable. Pour nous, ce n'est pas rentable. On ne va pas refaire le débat.

Yacin LALA : Le projet n'est plus aujourd'hui inscrit. C'est de l'ancien projet que je vous parle.

Monsieur le Maire : Pardon, excusez-moi. Autant pour moi.

Yacin LALA : Le nouveau gymnase c'est le photovoltaïque. L'ancien gymnase c'est la rénovation énergétique et aussi les panneaux photovoltaïques qui auraient pu être une ressource aussi pour la Commune. C'était ça. Ce projet, vous l'avez mis en suspens.

Monsieur le Maire : Attention, il n'est pas mis en suspens.

Yacin LALA : Alors, vous pourriez nous dire justement ce qui est arrivé ?

Monsieur le Maire : Justement, c'est bien d'aborder le sujet parce qu'il faut expliquer les choses.

Yacin LALA : Oui, d'accord

Monsieur le Maire : Je rappelle le contexte. Effectivement, au départ, nous étions partis sur, et d'ailleurs nous avons toujours, nous avons une volonté de rénover sur le plan énergétique les bâtiments de la Commune y compris l'éclairage public parce que je rappelle, tous les ans, on paie entre 280 000 € et 300 000 € de dépenses d'énergie. En plus, avec l'augmentation que vous connaissez tous, on est très inquiet donc on veut minimiser cette dépense. Puis, c'est l'occasion aussi de faire un geste pour le développement durable et si on peut concilier les deux bien sûr, on y est tout à fait favorable. Notre objectif était de commencer par la rénovation énergétique de cet ancien gymnase qui est vieux, où il fait très chaud, qui n'est pas du tout isolé vous le savez. Il y fait très chaud l'été, il y fait très froid l'hiver, on est obligé de le chauffer. Bref, ça nous semblait tout à fait opportun. En plus de s'inscrire dans le CRTE, dans le programme d'investissement de l'Etat pour la transition écologique et de profiter de ces financements-là. Tout ça tenait à peu près debout. Nous avons demandé une étude au SDEHG d'ailleurs sur les aides légales qui pouvaient être obtenues en fonction des travaux qui pouvaient être réalisés. On a eu une première série d'indications qui nous ont montré qu'effectivement, ça pouvait être intéressant d'assurer la rénovation énergétique de ce gymnase. Nous avons donc, étape suivante, demandé à un architecte d'évaluer les travaux, de les définir et de les chiffrer. Cet architecte, qui est un homme expert que nous ne sommes pas, nous a dit : « C'est très bien mais attention, votre équipement est très vieux et il n'est pas aux normes. Notamment, il n'est pas aux normes PMR, l'éclairage n'est pas bon, l'électricité il faut la refaire, il y a des gouttières dans votre toit, j'en passe et des meilleurs, donc, attention parce que si vous faites la rénovation énergétique, c'est-à-dire, si vous faites des travaux sur les murs et que six mois après vous êtes obligés de refaire des travaux pour être aux normes à l'accès PMR, ou pour mettre à la jauge régionale pour les compétitions de hand-ball, vous serez obligés de redéfaire ce que vous avez fait donc il est peut-être plus intelligent de tout refaire d'un coup ». Évidemment, jusque-là on est tous d'accord. On lui a dit : « Quel est le coût ? ». Il a dit : « Écoutez, je suis en train de finaliser mes études mais à priori, on serait plutôt de l'ordre de, pas loin de 2 000 000 € le coût des travaux ». Nous n'avons pas le coût définitif encore. Compte-tenu de cette information nouvelle et comme nous sommes des gens pragmatiques et plutôt adaptables, nous nous sommes dit : « Attention, la rénovation énergétique, pour cette année, de ce gymnase, c'est peut-être pas intelligent. On va se donner un peu de temps, le temps que l'architecte boucle ses travaux, nous fasse une estimation très précise du coût de rénovation et sans doute, sur cette base-là, on reverra le projet de rénovation : est-ce qu'il faut rénover, c'est trop cher ? Ou est-ce qu'il vaut mieux reconstruire parce que ça sera moins cher ? ». Je rappelle simplement que reconstruire un gymnase s'élève de 4 000 000 € à 5 000 000 € surtout avec l'inflation des matières premières. Vu tout ça, ça nous semble plus intelligent d'attendre un tout petit peu. En plus, ça permet de lisser davantage les dépenses d'investissement, et d'ailleurs, c'était une remarque qu'avait faite Sandrine Agut-Bosc à juste titre, c'est que ça permet aussi de lisser les dépenses et de mieux ajuster les recettes et les dépenses budgétaires. Oui, effectivement, du coup on s'est dit : « Pour cette année, on ne va pas budgéter la rénovation du gymnase, on se donne un peu de temps de manière à ce que les études aboutissent et qu'on puisse prendre la décision la plus optimale possible et nous en rediscuterons en commission ensemble sur la base des chiffres définitifs de l'architecte ». Voilà l'histoire.

Yacin LALA : Le constat, en effet, c'est vrai que le maître d'œuvre, finalement, a confirmé certaines craintes que nous avions par rapport à l'avenir de construction de ce bâtiment. En fait, la question qui se pose c'est, et je l'ai dit aussi tout à l'heure : « est-ce que ce choix de faire une rénovation énergétique sur ce bâtiment a été judicieux ? » N'y avait-il pas d'autres bâtiments, notamment au niveau des écoles ? Éventuellement, c'est une piste qui est peut-être plus judicieuse et qui nous amènerait, disons, un investissement plus raisonnable.

Monsieur le Maire : Ça c'est un autre sujet.

Yacin LALA : Vous voyez ? C'était ça la réflexion.

Monsieur le Maire : Oui d'accord. Ça c'est un autre sujet. Il y a d'abord le sujet de l'opportunité de procéder à la rénovation du gymnase sur la base d'un coût clairement établi, donc ça, on aura la réponse très rapidement. On y travaillera et on le verra, on répondra à cette question. Ensuite, il y a la question de : « Faut-il en priorité mettre le crédit sur le gymnase ou plutôt sur l'école ? ». La question se pose et vous avez raison de la poser. Je me bornerais peut-être à rappeler les termes du débat. Premièrement, il est financier, bien-sûr. On a besoin de chiffrer précisément les dépenses. Nous sommes en train de le finaliser sur le gymnase et on a lancé une étude sur tout le reste des bâtiments communaux, notamment les écoles mais on n'a pas encore le résultat. Dès qu'on l'aura, on pourra discuter, sur la base d'éléments précis et concrets.

Le deuxième terme du débat, c'est l'utilité. L'utilité, effectivement, elle ne se discute pas en ce qui concerne les écoles. Mais je ne pense pas qu'elle se discute non plus pour ce qui concerne l'ancien gymnase qui est un équipement très utilisé par nos associations et très utile. Très utilisé également par les écoles puisqu'il y a un certain nombre d'activités sportives qui s'y déroulent, et culturelles d'ailleurs.

Et aujourd'hui, je dirais, le troisième terme du débat, c'est l'urgence. Je rappelle qu'aujourd'hui, ce gymnase, il nous semble urgent de le rénover alors il faut le faire sur la base d'éléments précis. Je rappelle qu'aujourd'hui, vous avez tous tenus les bureaux de vote l'été dernier dans la fournaise de l'ancien gymnase, enfin c'est intenable. Nos jeunes, les moins jeunes d'ailleurs, qui vont faire du sport dans ce bâtiment l'été, ils le font dans des conditions, moi qui ne me rassure pas sur la sécurité des personnes, parce qu'un jour on va avoir un coup de chaleur, on va avoir des malaises. Il fait plus de 40°C quand il fait soleil. Deuxièmement, il y a des gouttières. Il pleut dans le gymnase. L'éclairage est complètement inadapté à toute activité sportive. Parlez-en autour de vous à ceux qui font du hand ou autre chose, du badminton, ils vous le diront. Ça vraiment, c'est un équipement qui a été construit au début des années 80, je ne me rappelle plus, ou dans les années 70, il a donc besoin d'une rénovation parce qu'il n'est plus du tout adapté à l'usage aujourd'hui, à la pratique. Voilà, il y a quand même urgence. L'école, bien sûr qu'il y a de gros besoins d'investissement et de rénovation. Je vous rappelle que cette année, à l'école, nous allons y investir 360 000 € pour l'adapter, pour la sécuriser, pour faire des travaux là aussi contre les gouttières etc., l'entretien, pour étendre l'école des Romarins, pour la climatiser car je rappelle que nos élèves, l'été, ils font cours dans des classes qui font 40°C. Nous allons apporter une solution de climatisation pour qu'il fasse plus frais et que les conditions d'apprentissage soient quand même plus humaines. Je pense que sur l'école, on fait ce qu'il faut et on y investit des crédits conséquents. Mais après, vous avez raison, on posera la question et on les reposera mais sur la base d'éléments plus précis. Monsieur Paillard ?

Denis PAILLARD : Pour terminer sur l'ancien gymnase, vous avez parlé de pragmatisme, il faut que ça soit rentable, etc. C'est bien pour ça que quand on a discuté du programme d'investissement de750 000 € sur ce gymnase, on a proposé de s'en tenir au strict nécessaire pour adapter l'éclairage et pour faire en sorte que le système de chauffage soit remplacé. C'est une dépense qui n'est pas de 750 000 € mais 30 000 € du coup ou 110 000 €. Je veux dire, je pense que c'est quand même important. Vous êtes tout le temps en train de me dire : « Oui, mais il faut que ça soit rentable ». Quand on parlait de la toiture du nouveau gymnase et du photovoltaïque, vous nous avez dit : « Ce n'est pas rentable parce que c'est 10 ans, c'est 15 ans, et puis on ne sait jamais ce que ça peut devenir ». Sur l'ancien gymnase, on s'apprêtait, et heureusement, je pense que là vous êtes en train de changer d'avis, on s'apprêtait à faire des travaux rentabilisables en 88 ans. Le retour sur investissement des 750 000 € sur 88 ans. Je pense que c'est très bien de nous ressortir à chaque fois : « Oui, il faut être rentable, il faut être pragmatique, etc. ». Je crois qu'on l'est tout autant que vous. Et les calculs, on sait les faire tout autant que vous. On ne tombe pas d'accord mais alors posons les chiffres et soyons très clair sur les chiffres. Peut-être faut-il le faire en commission plutôt qu'en Conseil municipal, mais je pense que c'est important de poser les choses jusqu'au bout parce que sinon, on est à chaque fois, c'est ce qui est en train de se passer sur le nouveau gymnase : « l'investissement a été refusé parce qu'un investissement rentable sur 15 ans, ce n'est pas rentable ». Sur l'ancien gymnase, vous avez accepté au dernier Conseil municipal une opération rentable sur 88 ans. Super. Aujourd'hui, vous avez mis ça en suspens, tant mieux. Simplement, ce que je veux dire là-dessus c'est que, s'il vous plaît, quand on dit, effectivement, il faut faire des investissements, vous nous répondez : « Oui, mais on en fait plein d'investissements ». Ce qu'on souhaite et ce sur quoi on souhaite travailler, c'est des investissements qui produisent des recettes pour la Commune parce que c'est de ça qu'on va avoir besoin demain et après-demain. Ce genre de chose c'est fondamental parce que sinon on va dans une situation où on va avoir des difficultés de plus en plus difficiles.

Monsieur le Maire : Monsieur Paillard, d'abord, ne vous énervez pas, il n'y a rien de grave. D'abord les 88 ans, je ne sais pas d'où vous sortez le chiffre mais on en a discuté en commission. Ce qu'on essaie de vous expliquer, c'est que sur l'ancien gymnase, on ne peut pas se limiter à mettre un investissement de 100 000 €.

On ne peut pas parce que le bâtiment n'est plus du tout aux normes. Il ne tombe pas en ruine, mais pas loin. Et deuxièmement, à partir du moment où vous touchez à un truc, il faut tout refaire d'un coup parce que sinon vous serez obligé de redéfaire et de refaire derrière, donc, on ne dit pas ça pour vous embêter. Ce qu'on essaie de vous dire, c'est ce que nous a dit l'architecte. La dernière fois, le débat qu'on avait eu c'était l'ancienne opération justement pour aller plus loin : pouvoir payer un architecte qui sera capable de faire des études, etc. et nous donner plus d'éléments. Je crois qu'en plus, honnêtement, vous essayez de mettre le conflit que je trouve artificiel parce qu'il n'y en a pas. Je pense qu'il n'y en a pas entre nous, on est d'accord. Il faut le rénover et il faut le rénover intelligemment. Monsieur Massa.

Sébastien MASSA : Juste pour ce cas d'espèce sur l'ancien gymnase, votre solution était de le raser. Vous nous avez proposé de le raser et de le réimplanter ailleurs.

Denis PAILLAIRD : Mais non. Ecoutez ce qu'on dit.

Sébastien MASSA : Vous nous avez proposé de le raser et de le mettre ailleurs. On le rase, il y en a peut-être pour 500 000 €, 600 000 € pour le casser et construire un gymnase, ça vaut dans les 5 000 000 €. Et votre solution est mieux que notre rénovation ?

Denis PAILLARD : Je n'ai jamais parlé de raser ce bâtiment.

Monsieur le Maire : On reste calme, c'est moi qui donne la parole je le rappelle. Qui a demandé ? Marc-O ?

Marc-Olivier BEN SACI : Je veux bien rénover le chauffage, l'éclairage, il n'y a pas de souci. Par contre, si vous avez la toiture qui a des trous grands comme ça, ça ne va pas être utile. Si on ne peut pas l'isoler, vous allez payer la facture quand-même.

Denis PAILLARD : Il y a 10 000 € de facture totale d'électricité par contre sur ce bâtiment.

Françoise DOISY : Non, 15 000 €.

Denis PAILLARD : 10 000 €, investir alors qu'il y a 10 000 € de facture, ce n'est pas possible.

Marc-Olivier BEN SACI : La proportion a été prise par Guy sur les factures excusez-moi, et sur la rentabilité comme vous dites de changer de système de chauffage etc. Ce n'est pas nous qui avons fait des études. On nous a dit que ce n'était pas forcément d'utilité première de tout refaire.

Monsieur le Maire : Voilà. Qui d'autre voulait intervenir ? Madame et après Monsieur Delmas.

Sandrine AGUT BOSC : Merci Monsieur le Maire. Concernant ce budget de 2022, vous annoncez en postulat la maîtrise du fonctionnement. La maîtrise du fonctionnement, rien ne le démontre, au contraire, il y a certaines dépenses dans la section fonctionnement qui augmentent. On voit aussi que les dépenses liées à la communication augmentent. Pourquoi ? On n'en a pas l'explication et on ne sait pas aux services de quels projets est faite cette communication ? On ne le sait pas et ce problème n'a jamais été abordé par la moindre commission. En ce qui concerne l'investissement, dans ce budget 2022, il y en a ¾ qui correspondent au gymnase, à la situation des passages à niveau et l'investissement permet de répondre à la nouvelle augmentation relative à l'école. On l'a vu lors du précédent Conseil municipal, lors du débat budgétaire, la situation de la Commune va s'aggraver avec une capacité d'autofinancement qui va diminuer. De plus, certains points ne sont pas clairs. On ne connaît pas, par exemple, le coût global, même prévisionnel, du projet Escal'en scène. Il y a des pistes pour permettre à Escalquens de passer le cap de la transition énergétique vers des solutions ou des modèles économiques innovants. Pistes qui, actuellement, ne semblent pas être étudiées, ou du moins, qu'on ne voit pas étudier. Et ça, ce sont les facteurs d'inquiétude, à la fois, dans les éléments qu'on a récupérés lors du débat d'orientation du secteur au précédent Conseil. Et ce budget montre des tensions, pas encore immédiates mais en tout cas à venir, qui nous inquiètent tant qu'on ne cherche pas des pistes d'améliorations, vraiment une politique importante de dépense dans la section de fonctionnement et peut-être des pistes ou des solutions innovantes pour essayer de rénover certains bâtiments qu'on en est tous conscient qu'il faut absolument rénover. C'est vraiment une source d'inquiétude pour nous.

Monsieur le Maire : Peut-être sur les dépenses de communication. Françoise, tu voulais la parole ?

Françoise DOISY : Non, je voulais juste vous dire sur les dépenses et les charges à caractère général, c'est essentiel parce qu'effectivement, nous allons être contraints d'avoir des augmentations de PSIG, de matériaux, de prestations. Et toutes les communes, quand elles ont bâti leur budget ou quand elles bâtissent leur budget, ont fait la même chose. Certaines y mettent carrément une ligne supplémentaire. Donc, ça c'est évident. On ne sait pas exactement quel va être le montant, on essaie de le calculer au plus juste et on est obligé de l'intégrer donc ça, on l'a intégré dans les charges à caractère général. En ce qui concerne les

manifestations, en fait ça a été une volonté, on s'est dit qu'il y a eu toute une période très difficile avec le confinement, donc, on a voulu, nous, créer des animations. C'est vrai que c'est un budget qui n'est pas non plus pharaonique mais c'est une volonté de redynamiser la Commune.

Sandrine AGUT BOSC : Est-ce qu'on pourra avoir une idée du budget prévisionnel, par exemple, d'Escal'en scène ? Et est-ce qu'on pourra avoir un peu plus de détails sur les dépenses de communication ? Pas forcément là, à la minute, mais dans les prochaines commissions.

Françoise DOISY : Ça a été demandé en commission, je ne sais pas si Marie-Claire peut développer.

Monsieur le Maire : On en a parlé en commission.

Sandrine AGUT BOSC : Oui, tout à fait. Vous avez évoqué un budget de 25 000 € puis vous avez évoqué des dépenses de communication liées à Escal'en scène, un peu dans la même rubrique et c'est ça qui nous manque.

Monsieur le Maire : Ecoutez Madame, je me rappelle très bien, j'étais présent en commission. Suite aux questions nombreuses de Monsieur Lala, les questions de Monsieur Lala touchaient précisément sur le sujet que vous évoquez et on a apporté toutes les réponses en séance. Vraiment, je me rappelle, j'étais là. On vous les redonnera mais vraiment on en a parlé en commission.

Yacin LALA : Sandrine l'avait évoqué depuis tout à l'heure, c'est un peu la question que j'ai posée aussi, c'est repréciser l'effet des trois pôles de dépenses d'Escal'en scène. C'est vrai qu'on avait estimé un coût je crois en regardant chaque compte, on était à peu près sur 25 000 € ou 27 000 € pour Escal'en scène. Après, là où on n'a pas pu précisément, disons, déterminer un coût global, c'était sur le budget communication. On sent bien une augmentation, un effort particulier qui est fait sur ce budget. Et il y avait plusieurs lignes ventilées mais c'était la question de tout à l'heure que je vous ai posée, c'est d'ailleurs de savoir, quelle est l'enveloppe, si vous pouvez nous la préciser, l'enveloppe globale finalement ? Je pensais qu'on allait l'avoir aujourd'hui.

Monsieur le Maire : On va vous l'exposer mais encore une fois on vous a répondu en commission. Là-dessus, je trouve que ce n'est pas correct.

Yacin LALA : Monsieur le Maire, je ne polémique pas sur ça. On en a parlé, on a essayé d'identifier chaque compte justement. Mais après, c'était avoir juste, tout simplement, une synthèse globale de ce que ça représente. Ce n'est vraiment pas pour polémiquer sur ça.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'était typiquement en commission qu'on en parlait. On peut tenter une synthèse là maintenant, de l'improviser mais c'est compliqué.

Yacin LALA : Non, ce n'est pas grave. Vous nous la donnerez un peu plus tard et après, excusez-moi, il y avait aussi les travaux globaux en régie au niveau du PSIG qui sont prévus. Il y avait plusieurs lignes ventilées, et j'aurai aussi aimé avoir une globalité de ce que ça pourrait donner. C'est tout.

Monsieur le Maire : Il y a Michel qui voulait intervenir.

Michel GOURRET : Je veux revenir sur ce qu'on vient de se dire là. Actuellement, c'est-à-dire en commission, on essaie de définir les débats, on essaie de travailler, on amène des chiffres, on a pas mal travaillé là-dessus. On a même discuté sur le fait de : « est-ce qu'on a mené bien les chiffres à ce que vous répondez et autres ? ». Et là, je vois qu'aujourd'hui on refait le débat en redemandant des chiffres et autres. Moi personnellement, ce n'est pas de la polémique non plus, mais je pense qu'on avait très bien répondu, on a bossé à cette commission finances. Et aujourd'hui, franchement, on a l'impression de n'avoir rien fait à cette commission finances, de n'avoir rien compris, de n'avoir apporté aucune réponse. Franchement, c'est un constat d'échec. Après, quand vous discutiez du fait qu'on n'investit pas comme vous voulez parce que vous avez une autre campagne. Tout ça, je suis entièrement d'accord et ça s'entend, ça se comprend. Par contre, revenir là maintenant sur les budgets, on l'a travaillé pendant près de deux heures ce sujet. Madame, c'est vrai qu'en toute transparence vous étiez absente. Je ne sais pas si vous avez tout compris. Mais sur le reste Monsieur Lala, quand même, je pense qu'on a essayé de bosser et d'être fructueux, voilà ce que je peux dire.

Yacin LALA : Je suis tout à fait d'accord. J'ai posé peut-être une quinzaine de questions sur chaque compte, et après ce qu'on demande c'est juste une petite synthèse parce qu'il y a trois pôles qui ressortent comme je le dis. C'est tout, c'est juste avoir une synthèse d'un montant global sur le PSIG, sur la communication et donc sur Escal'en scène. Sur Escal'en scène, on a le montant je pense, à peu près, et c'est tout. Après, il n'y a pas de polémique, on a très bien travaillé en commission finances, je suis tout à fait d'accord, et je remercie tous les participants d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Lala. Monsieur Delmas, vous ne vouliez plus intervenir ?

Olivier DELMAS : On s'est déjà étalé sur le sujet, merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Paillard ?

Denis PAILLARD : On évoquait le PSIG. Pourquoi il y a cette demande ? C'est que, rappelez-vous les différents montants qui nous ont été indiqués depuis quatre mois sur la rénovation du PSIG. On a commencé à 97 000 € et quelques. On est passé à 127 000 € et quelques parce qu'il fallait refaire la toiture. Aujourd'hui, dans le budget, on nous parle de 60 000 € ou 80 000 €. Avouez qu'il y a de quoi s'y perdre. En fait, c'est quoi les vrais montants ? Où est-ce qu'on en est ? Quel est le budget global des opérations ? Et j'aurais une question subsidiaire sur ce qui s'est passé sur l'ancien gymnase, est-ce que quand on doit prendre un maître-d'œuvre pour s'occuper de la rénovation du PSIG, on ne va pas avoir un maître-d'œuvre qui va nous dire : « Votre bâtiment n'est absolument pas aux normes, il faut le refaire complètement y compris sur l'accessibilité. Et l'électricité, je peux vous le dire qu'elle n'est pas aux normes après y avoir été, etc. Du coup, le budget du PSIG, ça ne va pas être 80 000 €, ça va être 300 000 € ». Et ça, est-ce que ça vaut le coup de perdre du temps sur des choses en cours parce que toutes ces variations, honnêtement, on ne comprend plus rien. On ne sait pas où on agit. Et je voudrais terminer simplement en disant, il semble extrêmement important sur nos opérations communales d'avoir une comptabilité analytique, c'est-à-dire de savoir exactement sur une opération : qu'est ce qui est du ressort d'achat externe ? Qu'est ce qui est du ressort de régie interne ? Etc. Et globalement, comment tout ça s'articule ? Qu'est-ce que ça va coûter ? Parce que sinon, on agit dans le brouillard.

Monsieur le Maire : Sur le PSIG, vous avez dans le budget primitif une opération qui est dédiée au financement de cette rénovation qui est inscrite à hauteur de 85 000 €. Voilà. Et ensuite, effectivement, il y a une estimation des travaux en régie mais ce sont des estimations. Je rappelle qu'on est au budget primitif quand même. Un budget primitif, je rappelle, on est très sévère, on gonfle les dépenses et on minimise les recettes en général. Voilà, c'est comme ça qu'on le construit nous en tout cas. Donc, nous avons prévu en travaux en régie entre 5 000 € et 10 000 €, Nicolas ? Mais c'est noyé dans les dépenses, dans tous les chapitres de fonctionnement qui y contribuent, parce que travailler en régie, il y a à la fois des fournitures, il y a du personnel, il y a plusieurs corps de métiers donc tout ça c'est noyé et c'est entre 5 000 € et 10 000 € en estimation, donc, ça vous permet de conclure à une dépense globale entre 90 000 € et 95 000 € TTC.

Denis PAILLARD : Ça veut dire qu'on revient sur le premier budget qui avait été annoncé. Donc il n'y a plus besoin de refaire la toiture ? C'est inutile. C'est peut-être anecdotique mais imaginez la difficulté qu'on a quand on est sur des chiffres qui sont annoncés à trois semaines d'intervalle qui varient de 50 % et ça monte, ça descend, ça remonte, ça redescend.

Monsieur le Maire : Monsieur Paillard, franchement, là je ne peux pas vous laisser dire ça. Je veux dire, ça met en doute vraiment tout le travail de l'équipe et des services. C'est inacceptable. Vous savez très bien comment fonctionne la conduite d'un projet dans une collectivité. Vous avez d'abord une enveloppe prévisionnelle globale qui est une estimation, qui n'est pas exacte. Ensuite, là-dessus, vous lancez des études. Vous affinez le coût. Et encore, tant que vous n'avez pas passé les marchés, vous n'avez pas une estimation totale. Et ensuite, vous avez une budgétisation. D'abord une budgétisation en budget primitif qui est estimée à hauteur d'une enveloppe globale, estimée à hauteur de 85 000 €. Je ne sais pas si elle sera totalement exécutée. Et ensuite, il y a le constat. Après, on voit bien que de toute façon, vous êtes toujours dans la polémique, vous critiquez tout ce qu'on fait. Ok, c'est le jeu mais je veux dire, il faut quand même être un peu honnête aussi. Qui voulait intervenir ? Michel ? Sébastien ?

Sébastien MASSA : Monsieur Paillard, pourquoi ce devis a été augmenté ? Parce que le maître-d'œuvre, le charpentier qui est venu, dans un premier temps, nous a dit : « Il y a énormément de travaux sur la toiture, ça peut aller jusqu'à 40 000 € », donc le delta entre 90 000 € et 133 000 €, c'est les 40 000 €. Nous avons fait appel à un autre charpentier qui nous a dit : « Non, ce n'est pas la peine de toucher à la toiture ». Voilà, donc on était obligé dans le premier devis d'aller au maximum comme nous a dit Monsieur le Maire, à 135 000 €. Maintenant, nous pouvons descendre ce devis aux alentours des 90 000 € et vous devriez être content, mais nous on l'est. Voilà, donc on ne va pas continuer à encore débattre sur le sujet.

Denis PAILLARD : Tout simplement, si ce type d'informations était donné en commission, on n'aurait pas besoin d'en discuter.

Monsieur le Maire : Monsieur Paillard, je ne vous ai pas donné la parole, merci d'arrêter là. Y-a-t-il d'autres sujets sur le BP au-delà de ce point que nous venons d'aborder. Monsieur Delmas.

Olivier DELMAS : Je voulais simplement revenir sur la rénovation énergétique. Je pense qu'en fait, il y a eu des efforts, c'est plus la méthode qui me laisse perplexe. Ce qui m'a surpris sur l'approche dont on a parlé, c'est que vous donnez la priorité à la rénovation de l'ancien gymnase. Je ne conteste pas la nécessité de le rénover et on n'a jamais dit qu'il fallait le raser. Simplement, il y a une batterie d'évaluations qui sont en cours et je voulais avoir un rappel du calendrier de ces évaluations pour comprendre à quel moment on a quoi et pour avoir une vision globale, parce qu'en fait, en termes de priorité, plutôt que de chicaner ici sur le fait de savoir si on est pour ou on est contre rénover le gymnase alors que le sujet n'est pas là. Le sujet c'est : dans quel ordre ? Et dans quel projet ? Dans quel projet de centralité ? On soulève la centralité afin de comprendre quel bâtiment rénover ? Pour faire cette séquence, il faut aussi savoir à quel moment on va avoir les évaluations, c'est-à-dire c'est au moment où on a les évaluations qu'on va pouvoir décider. Moi, ce qui m'a surpris personnellement c'est que vous lanciez l'opération gymnase sans avoir ces données complètes. Aussi, c'est une question de méthode, je voulais connaître le calendrier de ces évaluations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La difficulté si vous voulez, c'est que, pour faire estimer des travaux, il faut payer des experts, des professionnels, des architectes. Et ces dépenses, si vous ne les avez pas inscrites au budget, vous ne pouvez pas les payer donc. Et sur l'ancien gymnase, pardon, on a une délibération pour lancer une opération. Non ? Enfin, je ne sais pas.

Olivier DELMAS : Je parlais du diagnostic énergétique.

Monsieur le Maire : Oui, mais le diagnostic énergétique, on l'a lancé sur cette base-là. La dernière fois, le débat, il avait porté en Conseil municipal, quand on vous a présenté cette opération, sur la base du diagnostic énergétique qui nous a été communiqué, qui a été fait par les experts.

Olivier DELMAS : C'est bon.

Monsieur le Maire : Voilà, sur ce sujet-là, on avait eu effectivement un débat et nous on avait dit : « Voilà, on souhaite trouver une opération et commencer à lancer les opérations concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment sur cette base-là ». Nous avons, très logiquement, ce document ; il ne suffit pas pour lancer des travaux.

Olivier DELMAS : Je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : Non, je sais que vous n'avez pas dit ça mais il faut qu'on demande à un corps de métier supplémentaire, un architecte, de nous dire : « Voilà, on aimerait faire l'opération de rénovation énergétique etc. et donc, on a besoin de savoir précisément quels sont les travaux à faire ? Combien ça va coûter ? Et quelles sont les différentes options techniques ? ». Là, on lance des opérations de « maîtrise-d'œuvre », ça s'appelle comme ça. Le type, il intervient, il nous fait une étude précise et c'est à ce moment-là, si vous voulez, qu'on nous dit que : « En fait, attention, ce bâtiment, il y a d'autres nécessités de rénovation. Si vous voulez faire une rénovation énergétique, vous allez devoir toucher les murs, le toit, le sol, je ne sais pas quoi, les trucs. Et attention parce que, par ailleurs, votre bâtiment, il a tel et tel besoin. Il n'est pas aux normes, il n'est pas machin, donc faites l'effort de tout faire ensemble ». Voilà, mais ça, si vous voulez, on ne pouvait pas le faire. Enfin, nous dans l'équipe, en tout cas, on n'avait pas les compétences techniques qui nous permettaient à priori de savoir exactement quels travaux et à quels coûts il fallait pour rénover ce bâtiment. Voilà, après, on ne va peut-être pas y passer la soirée.

Olivier DELMAS : Ce n'était pas ma question donc je voulais juste ressortir ma question. Le fait qu'il y a eu ce que vous décriviez, c'est-à-dire que, on lance des études avec des corps de métier et on revoit le projet, c'est quelque chose de cent pour cent naturel. Par contre, ce que j'ai demandé, c'est quel est le calendrier des résultats de diagnostic de la rénovation énergétique ? Parce que je considère que vous vous tenez en priorité au gymnase. Mais de mon point de vue, pour un bâtiment qui a une facture à 10 000 € par an sans avoir la photo complète... C'est ce point-là que je voulais soulever.

Monsieur le Maire : Très bien. Là-dessus, donc, le résultat des études, Guy, tu le connais ou pas ? On ne connaît pas, on ne sait pas, on ne nous a pas donné de dates. Mais je ne sais, peut-être développez les réponses.

Guy DESBONNET : Vous m'avez posé la question, j'ai déjà répondu. On n'a pas davantage d'éléments que ce que j'ai dit la fois précédente. Mais je pourrais le réexpliquer calmement, notamment la partie gymnase mais ça va durer longtemps si je développe.

Monsieur le Maire : Ecoutez. Donc, Guy est à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions techniques nécessaires comme vous le souhaitez. Peut-être dans un autre cadre que le Conseil. Vous en avez parlé en commission urbanisme ?

Guy DESBONNEY : Oui.

Monsieur le Maire : Alors, si on en a parlé, pourquoi on en reparle ? On tourne un peu en rond et on perd un peu du temps si je puis me permettre. Je vous propose de passer au vote. Donc, qui est contre ce budget primitif 2022 ? D'accord, on a 8 contres. Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 8 votes contre

RESSOURCES HUMAINES

2022-26 – Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux – Actualisation, *Françoise DOISY*

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu la délibération du 28 juin 2018, enregistrée en Préfecture le 02 juillet 2018,

Vu l'examen du projet de délibération par la commission finances/ressources humaines/administration convoquée en séance le 30 mars 2022,

Considérant que les agents territoriaux, fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) et agents contractuels, peuvent prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge des frais de déplacement (transport, repas, nuitée) induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité,

Considérant l'arrêté du 14 mars 2022 revalorisant les taux des indemnités kilométriques des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels,

Ces déplacements doivent répondre à une convocation ou à un ordre de mission et faire l'objet d'une validation préalable de l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités et établissements publics pour fixer certaines modalités de remboursement.

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Municipal de la commune d'Escalquens a défini son règlement en matière de frais de déplacement et défini notamment les modalités de prise en charge des frais de déplacement de l'agent liés à l'exercice des missions (conférences, réunions, séminaires, colloques....) ou au suivi d'une formation lorsque cette dernière ne donne pas lieu à indemnisation par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (formations obligatoires, préparations aux concours et examens,...).

Il est précisé en outre que les déplacements pour se rendre aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel ne seront pas pris en charge par la Collectivité.

Il convient de procéder à une réactualisation du barème d'indemnisation appliqué.

A cet effet, il est proposé d'appliquer le barème d'indemnisation suivant :

Restauration :

- repas du midi ou du soir : forfait de 17,50€ (montant plafond fixé par arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié)

Déplacement hors de la résidence administrative :

Lors d'un déplacement, le principe quant au choix du moyen de transport reste l'utilisation du moyen de transport le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Si l'agent utilise les transports en commun, la collectivité indemnise l'agent sur la base du tarif de transport public de voyageur le moins onéreux.

La collectivité territoriale peut autoriser un agent à utiliser son véhicule personnel lorsque l'intérêt du service le justifie et dès lors qu'aucun véhicule de service n'est disponible.

Dans ce cas, l'indemnisation, s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont définis par arrêté. Les indemnités kilométriques sont versées, quant à elles, en fonction du nombre de CV fiscaux du véhicule et du nombre de kilomètres entre la résidence administrative et le lieu de mission, sauf dans le cas où l'agent part de sa résidence familiale et que celle-ci est plus proche du lieu de déplacement. Dans ce cas, la résidence familiale devra figurer comme lieu de départ du déplacement sur l'ordre de mission. L'agent devra fournir une copie de la carte grise du véhicule.

Les taux des indemnités kilométriques sont définis comme suit (à titre indicatif et en fonction de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié) :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au delà de 10 000km
Véhicule de 5VC et moins	0,32	0,40	0,23
Véhicule de 6CV et 7CV	0,41	0,51	0,30
Véhicule de 8CV et plus	0,45	0,55	0,32

Il est proposé d'autoriser le remboursement de frais divers (péage, véhicule de location, parcs de stationnement, taxis, ...) sur production des justificatifs de paiement. L'usage du taxi est limité aux communes qui ne sont pas pourvues d'un moyen de transport en commun ou en cas d'absence de fonctionnement des moyens de transport en commun (par exemple mouvement de grève des transports en commun).

Nuitée :

Les frais d'hébergement (prix de la chambre et du petit-déjeuner) seront remboursés au montant forfaitaire de 70€/nuit (montant plafond fixé par arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié).

Les frais devront réellement être engagés par les agents pour ouvrir droit à indemnisation par la collectivité, sur la base des justificatifs produits.

Aucune indemnité de repas ou d'hébergement ne sera versée lorsque l'agent sera nourri ou logé gratuitement.

Une actualisation de la prise en charge de ces frais par la collectivité sera mise en oeuvre automatiquement dès lors que les montants « plafond » de prise en charge des frais de repas et de nuitée et que les taux d'indemnités kilométriques définis par arrêté ministériel du 3 juillet 2006 seront revalorisés.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter la réglementation et le barème sus-précisés en matière de remboursement des frais de déplacements
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget (chapitre 11 – article 6251)

DEBATS ET VOTE

François DOISY : Effectivement, les agents sont amenés à se déplacer pour les besoins du service ou dans le cadre de formations. Les frais qui sont occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité. Nous avons un nouvel arrêté du 14 mars 2022 qui a revalorisé les indemnités et les frais. Donc nous prenons cette délibération pour définir les nouvelles modalités d'indemnisation et surtout revaloriser les montants de prise en charge suite à ce nouvel arrêté.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des questions ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

2022-27 – Résiliation convention de jumelage entre les municipalités d'Escalquens et Cerceda, *Marie-Claire LOOSE*

VU les articles L 1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 donnant compétence aux collectivités territoriales pour « établir des relations avec des collectivités territoriales de pays étrangers » dans le cadre de la coopération décentralisée ;

VU la délibération n° 2011-13 du 26 janvier 2011 approuvant le principe de jumelage avec le village de Cerceda et la délégation de action internationale en matière de jumelage au CJE (Comité de Jumelage d'Escalquens) ;

VU la convention du 25 juin 2022 de partenariat entre les municipalités d'Escalquens France et de Cerceda Espagne ;

VU l'examen du projet de délibération par la vie locale convoquée en séance le 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Escalquens a exprimé son souhait de poursuivre un partenariat de Jumelage avec la ville de Cerceda par courrier daté du 1er juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Escalquens n'ai eu aucun retour sur ses demandes de renouvellement du partenariat de la part de la ville de Cerceda ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Escalquens et le Comité de Jumelage d'Escalquens (CJE) souhaitent rechercher une nouvelle commune jumelle située en Aragon.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- de résilier la convention de partenariat de jumelage du 25 juin 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de résiliation de la dite convention.

DEBATS ET VOTE

Marie-Claire LOOSE : Je vais vous donner une triste nouvelle qui est donc la fin d'un jumelage qu'on aurait demandé d'acter puisque le jumelage est une ancienne forme de coopération internationale qui touche surtout les collectivités territoriales, et notamment communales, qui s'appuie sur un lien d'amitié entre deux

collectivités partenaires. Le but d'un partenariat est de s'ouvrir vers d'autres cultures et d'établir des relations dans des domaines sportifs, culturels, scolaires, économiques et sociaux. Escalquens est jumelé depuis janvier 2011 avec la ville de Cerceda, village de 6 000 habitants situé en Espagne dans la région de la Galice. Un Conseil municipal avait approuvé le principe de ce jumelage en 2011. Une convention avait été établie entre les deux communes précisant l'objet, le cadre de la coopération, les modalités, les engagements réciproques pour formaliser les relations de jumelage. Le jumelage de nos deux communes affirmait une volonté affichée d'entretenir les relations privilégiées dans les domaines culturels, éducatifs et sportifs. Ce protocole d'entente a d'ailleurs permis la réalisation de nombreux projets durant plusieurs années. Mais depuis deux ans, il n'y a plus de contact. Malgré la volonté de la nouvelle équipe municipale de poursuivre ce partenariat, deux courriers de Monsieur le Maire ont été envoyés en octobre 2020 et en juillet 2021 pour connaître les intentions de la ville de Cerceda à l'égard de ce jumelage. La ville d'Escalquens n'a jamais donné de réponse à ces demandes. En concertation avec le comité de jumelage, il a été convenu d'entamer des recherches pour trouver une nouvelle commune jumelle, espagnole toujours, située plus près de notre région dans une Commune en Aragon.

Je vous propose aujourd'hui :

- de résilier la convention de jumelage entre les municipalités d'Escalquens et de Cerceda pour nous laisser les mains libres le jour où on aura trouvé une nouvelle jumelle.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Marie-Claire. Y-a-t-il des questions ? C'est clair ? Donc, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

CULTURE

2022-28 – Convention de cadre général pour le mécénat, *Marie-Claire LOOSE*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L2121-29, L2122-22 et L2541-12 ;

VU la loi n° 2003-709 du 1 août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations » ;

VU le Code Général des Impôts, notamment les dispositions de l'article 238 bis ;

VU l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général » ;

VU l'examen du projet de délibération par la commission vie locale convoquée en séance le 31 mars 2022,

CONSIDERANT le mécénat, lequel se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » ;

CONSIDERANT les différentes formes de mécénat, comme suit :

- le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...) ;
- le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou don d'un bien mobilier ou immobilier, fourniture de marchandises en stock, fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise dans le cadre de son activité ;
- le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition , à titre gratuit, de compétences de l'entreprise vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail.

CONSIDERANT l'éligibilité des collectivités locales au mécénat avec droit à avantage fiscal ;

CONSIDERANT les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes
auxquelles les collectivités doivent se confronter ; la démarche de mécénat facilitant l'apport de ressources nouvelles pour la ville d'Escalquens en confortant l'association des particuliers et des
acteurs économiques aux projets de la collectivité à travers l'acte de don ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune d'Escalquens à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique, dans la valorisation et la promotion de diverses actions, projets présentant un intérêt général et/ou manifestations culturelles et sportives,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le modèle de convention de mécénat proposé aux entreprises pour la formalisation de leur don auprès de la ville d'Escalquens ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

DEBATS ET VOTE

Marie-Claire LOOSE : Je voudrais situer le contexte que vous connaissez puisqu'on l'a abordé à plusieurs reprises. C'est le projet Escal'en scène qui se tiendra donc le 2 juillet sur notre Commune. Cet évènement permet à la Commune d'avoir une politique culturelle assez innovante et on souhaite organiser ce projet. Dans un contexte budgétaire en mutation où les collectivités locales se doivent de diversifier les recettes, la ville d'Escalquens associe des acteurs privés à cette présentation qui sera donc le premier mécénat pour la Commune, mais on n'espère pas le dernier bien sûr. Le recours aux partenaires financiers tout en constituant un moyen de financement complémentaire permettra ainsi d'impliquer des partenaires à ces projets. Le cadre juridique du mécénat est fixé par la loi. Le mécénat se traduit par le versement d'un don en numéraire ou en nature sans contrepartie directe à hauteur du don consenti de la part du bénéficiaire. Ce don ouvre droit pour l'entreprise donatrice à une réduction d'impôt matérialisée par un reçu fiscal délivré par la Commune.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec le Conseil municipal, d'approuver :

- le modèle de convention de mécénat qui vous a été remis ;
- la démarche de mécénat impulsée par la Collectivité sur le projet Escal'en scène ;
- la signature de Monsieur le Maire de ladite convention et de procéder à toutes les opérations qui s'y rapportent.

Je vous propose, chers collègues, d'adopter la délibération sur cette convention de cadre général sur le mécénat.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Marie-Claire pour cette présentation claire. Y-a-t-il des questions ? Oui Monsieur Paillard ?

Denis PAILLARD : En commission, on a évoqué le fait que quand on parle de convention cadre, il ne semble toujours pas judicieux de nommer une opération particulière puisque c'est une convention cadre. Donc, ce que l'on souhaite c'est que le dernier paragraphe, le dernier considérant de la délibération soit retiré de la délibération. Que ce soit retiré de la délibération parce que sinon, on fait une convention particulière, on fait une délibération particulière sur un évènement particulier. Et à ce moment-là, c'est une convention cadre. Donc, simplement, nous souhaitons que ce soit retiré de la délibération.

Monsieur le Maire : Très bien.

Marie-Claire LOOSE : On l'avait laissé, comme c'était la première, et pour situer le contexte.

Denis PAILLARD : On en a parlé en commission.

Marie-Claire LOOSE : Oui, absolument.

Monsieur le Maire : Non, il n'y a pas de souci, on va l'enlever.

Marie-Claire LOOSE : Ok, on l'enlève. C'est exact qu'on avait soulevé ce problème en commission.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ? Non ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

URBANISME

2022-29 – Avis demande ICPE TRIDEM-PHARMA Commune de Belberaud, *Robert BENAZET*

L'équipe municipale majoritaire a été saisie par le préfet de la Haute-Garonne, d'une demande d'avis dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) déposé par la société TRIDEM PHARMA en vue de la création d'un entrepôt de stockage de produits pharmaceutiques sur la commune de Belberaud (ZI LA BALME).

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement la commune d'Escalquens est située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, le Conseil Municipal est donc appelé à formuler un avis sur cette demande.

Par arrêté préfectoral du 15/02/2022 cette demande d'autorisation ICPE est soumise à une consultation du public se déroulant du 09/03/2022 au 08/04/2022 inclus en Mairie de Belberaud (aux jours heures d'ouverture du public).

VU l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement,

VU la note de synthèse jointe à la présente délibération,

VU le dossier de consultation mis à la disposition du public en mairie de Belberaud et sur le site de la préfecture de Haute-Garonne http://www.haute-garonne.gouv.fr,

VU l'examen du projet de délibération par la technique/urbanisme/environnement convoquée en séance le 31 mars 2022 relevant les réserves en raison des risques d'incendie et d'explosion à proximité d'habitants escalquinois,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- DONNE un avis sur les réserves pré-citées à la demande d'autorisation ICPE formulée par la société TRIDEM PHARMA en vue de de la création d'un entrepôt de stockage de produits pharmaceutiques sur la commune de Belberaud (ZI LA BALME).

DEBATS ET VOTE

Robert BENAZET : La société TRIDEM PHARMA a déposé une demande d'autorisation de station classée pour la protection de l'environnement. Le Préfet demande l'avis de l'équipe municipale, conformément au code de l'environnement, puisque la Commune est située dans un rayon de 1 kilomètre autour du périmètre de ladite installation. Cette demande est soumise à consultation du public. Elle a démarré le 9 mars et se termine demain, le 8 avril. Un avis réservé à cette demande d'autorisation a été émis par les membres de la commission technique de l'urbanisme et l'environnement qui s'est réunie le 30 mars 2022. Les points qui ont été évoqués lors de cette commission sont évidemment :

- La circulation et l'usage liés au trafic, le projet général trafic-type poids lourds par jour : il se trouve que cet argument n'a pu être reconnu pour une raison, c'est que Monsieur le Maire a publié l'arrêté interdisant la circulation des poids lourds sur la Commune.
- Le risque d'incendie et d'explosion : l'installation est soumise à ces deux risques et vous avez tous reçu la description très détaillée de cette installation, et donc c'est le risque d'incendie et d'explosion qui sont arrêtés, je suppose, parce qu'il comporte des produits inflammables sous forme d'aérosol. Justement, il

s'agit là de cet établissement qui présente une proximité par rapport à SUEZ, c'est-à-dire SUEZ qui est chargé de recycler certains déchets et je vous propose de retenir ce risque.

- Puis, il y a aussi la présentation d'habitations à proximité de cette société. On peut parler de Belberaud qui est quand même éloigné de cette société. On peut parler effectivement de Deyme qui est loin de chez nous et de Montgiscard. Éventuellement, s'il y avait un sinistre, la Commune la plus impactée ce serait la Commune d'Escalquens.
- Enfin, il y a une réserve de supprimer un espace qui fait partie du PLU de Belberaud et qui est en zone agricole. Mais il ne faut pas que le choix aille en contradiction, d'un côté, et dire comme une extension de la zone qui est économique.

Ce que je vous propose, c'est de retenir les deux points importants que j'ai évoqués et je vous propose, chers collègues, d'adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Robert. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Monsieur Paillard ?

Denis PAILLARD : Excusez-moi, les deux points importants, c'est l'ensemble des réserves qu'on retient, qui sont notées ici dans l'exposé ou il y a deux points seulement comme nous a dit à la fin Robert ?

Monsieur le Maire : Ce qu'a expliqué Robert, c'est que justement sur les quatre réserves qui ont été prévues dans la note de synthèse suite aux travaux en commission, on n'en réserve que deux parce qu'il y en a deux qui tombent : le risque de circulation des poids lourds qui ne tient pas puisque j'ai pris un arrêté d'interdiction des poids lourds sur la Commune donc on ne peut pas se baser là-dessus. Le deuxième c'est sur la consommation de terres agricoles. Dans le PLU de Belberaud, ce n'est pas une terre agricole, c'est une zone d'activité économique donc ça ne tient pas non plus.

Denis PAILLARD : Ok.

Monsieur le Maire : En revanche, les deux autres points restent : risque d'explosion et proximité des habitations, si vous êtes d'accord, parce qu'il ne suffit pas dans la délibération je pense de dire qu'on est d'accord avec des réserves. Il faut quand même dire qu'on rajoutera ces deux points. Vous êtes d'accord ? Très bien. Merci. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

2022-30 – Avenant N°4 marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction du gymnase, *Guy DESBONNET*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la construction du gymnase chemin du Pech, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en date du 18 novembre 2019 (notifié le 21 novembre suivant) avec le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par la SARL V2S ARCHITECTES.

Conformément à l'article 4.2 du Cahier des clauses particulières (CCP) du marché, l'avenant N°3 a fixé définitivement la rémunération du maître d'œuvre ainsi que le coût prévisionnel des travaux, qui est devenu ainsi définitif et sur lequel s'est porté l'engagement du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de rémunération tel qu'il résulte de l'acte d'engagement étant de 12,59 %, le forfait définitif de rémunération a été fixé dans le cadre de l'avenant N°3 à 360 917,53 € HT, soit 433 101,04 € TTC.

Dans le cadre du déroulé de la mission, l'équipe de maîtrise d'œuvre, propose par avenant, au maître d'ouvrage de supprimer l'élément de mission EXE pour une partie du marché de travaux en cours, à savoir le LOT 1 relatif au GROS ŒUVRE. Cette modification entraîne une diminution de 9 000 € HT du forfait définitif de rémunération qui se porterait désormais à 351 917,53 € HT, soit 422 301,04 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'approuver cet avenant et de l'autoriser à signer celui-ci.

VU l'examen du projet de délibération par la technique/urbanisme/environnement convoquée en séance le 31 mars 2022,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant N°4 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction du gymnase
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant N°4 annexé à la présente délibération.

DEBATS ET VOTE

Guy DESBONNET : Nous avons contacté un architecte sur une opération qui est légèrement sous le périmètre d'action. Et ça se traduit par un avenant qui, aujourd'hui, empiète sur le marché de maîtrise-d'œuvre qui représente une diminution de 9 000 € sur le montant global pour ce nouvel architecte avec un pourcentage de 12,59 % donc un montant qui était de l'ordre de 360 817 € à 351 917,53 €. On a économisé 9 000 € en taxes.

Monsieur le Maire : Voilà, si je résume, c'est une délibération à 9 000 € d'économie sur la Commune. Y-a-t-il des précisions, des remarques ? Qui est contre une économie de 9 000 € pour la Commune ? Je ne veux pas influencer le vote. Oui, Monsieur Lala, je vous en prie ?

Yacin LALA : Une petite question. Cette opération va être réalisée du coup par qui par rapport à ce maître-d'œuvre ? Elle va être réalisée parce qu'il faut bien la réaliser.

Guy DESBONNET : Je pense qu'elle ne sera pas réalisée.

Yacin LALA : D'accord.

Monsieur le Maire : On n'a pas la réponse, on va vous la donner.

Guy DESBONNET : On se renseigne et on vous le dira.

Yacin LALA : D'accord.

Monsieur le Maire : On vous fera une réponse par mail par rapport à la précision. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 20h25.

Le secrétaire de séance,
Yacin LALA

MAIRIE D'ESCALQUENS 31 (Haute-Garonne)